

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 120 (1975)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Insuffisance de notre défense antichar : combien de temps encore?  
**Autor:** Brunner, Dominique  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343937>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Insuffisance de notre défense antichar... Combien de temps encore ?**

*Il n'existe probablement aucune publication d'après-guerre traitant des besoins matériels de notre défense nationale qui n'insiste sur l'urgence d'améliorer notre défense antichar. Des efforts dans ce sens ont effectivement été faits au cours des trente dernières années: on a introduit des milliers de tubes roquettes; on a incorporé aux régiments d'infanterie et aux bataillons indépendants des canons antichars; on a constitué des compagnies d'engins filoguidés antichars; enfin et surtout, on a mis en service 600 chars de combat et 200 chars légers. Cependant, étant donné que simultanément les effectifs de chars et leur puissance de combat ont considérablement augmenté en Europe, notre défense antichar demeure insuffisante. Alors que notre doctrine opérative et tactique est axée sur la menace d'une attaque mécanisée, notre armement — surtout celui de l'infanterie — n'est pas suffisamment adapté à une telle menace. Il faut donc le compléter. Le plus tôt sera le mieux.*

### **D'ÉNORMES EFFECTIFS DE CHARS EN EUROPE**

Si une guerre éclatait en Europe, elle serait dominée par les chars et les avions tactiques d'une part et d'autre part par les armes atomiques, lesquelles pourraient être utilisées en grand nombre — ce qui aurait des effets catastrophiques — en petit nombre ou pas du tout. Chars et avions influenceraient le déroulement des combats de façon encore plus décisive que pendant la Seconde Guerre mondiale, qu'ils ont pourtant marquée de leur empreinte. La raison en est la suivante: les formations mécanisées ne constituent plus une exception, mais la règle, et la force de frappe des avions s'est considérablement accrue. Alors qu'en 1941, l'Allemagne lançait quelque 3000 chars à l'assaut de l'URSS, aujourd'hui, en période de prétendue détente, on compte dans les trois régions militaires occidentales de l'URSS, en Pologne, RDA et Tchécoslovaquie 20 000 chars soviétiques mobilisables dans les plus brefs délais (International Institute for Strategic Studies). L'Otan, pour sa part, dispose d'environ 7000 chars dans la région comprise entre la mer du Nord et les Alpes sans compter la France et le Benelux. Sur les 167 divisions soviétiques, 160 sont des divisions blindées ou mécanisées.



En Europe, des milliers de chars sont disponibles.

A l'échelon tactique inférieur, il s'agit de développer la défense antichar et, à l'échelon supérieur, la lutte antichar. Sur ce dernier point, nous avons fait de grands progrès en mettant sur pied des divisions mécanisées, des régiments et des bataillons de blindés, et en dotant chaque division de campagne d'un bataillon de chars. Grâce à ces améliorations, nos forces devraient être en mesure de reprendre l'initiative, de frapper durement les forces mécanisées adverses ou, en tout cas, de briser leur élan. En effet, nos formations mécanisées sont très mobiles; leur puissance de feu est élevée; elles comprennent des chars et des

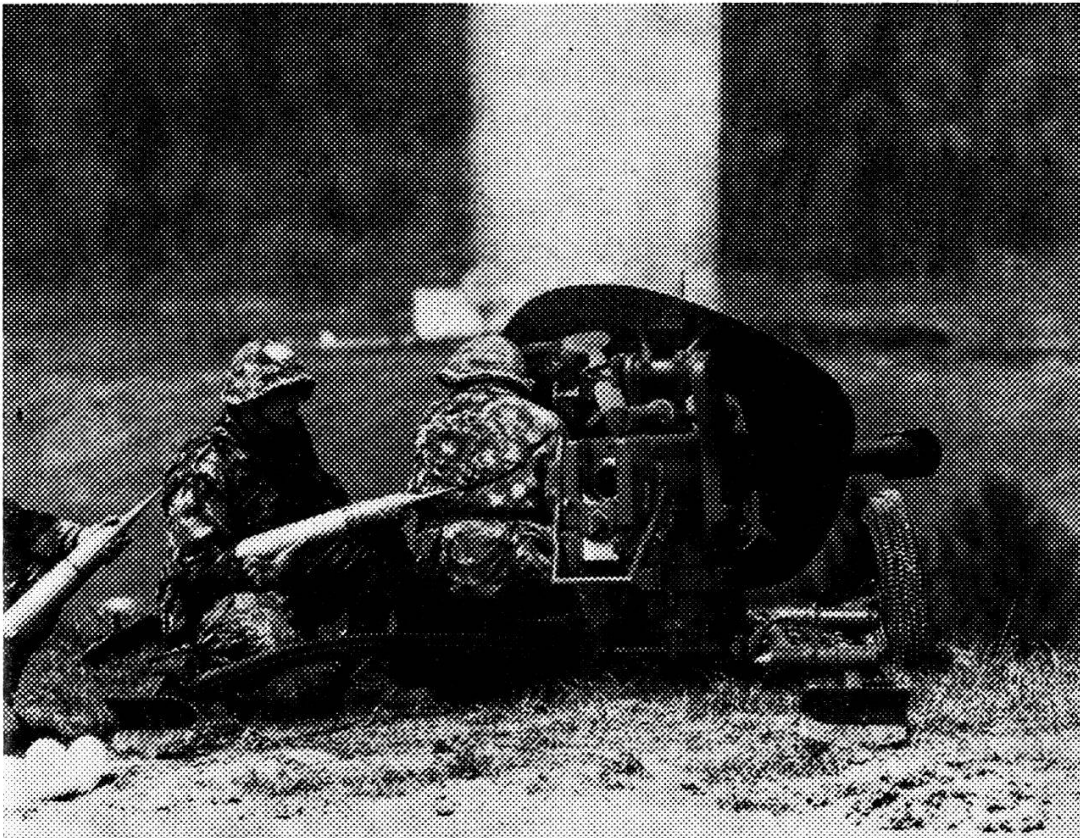
grenadiers portés et sont renforcées par des obusiers blindés, par des chars lance-mines et par des sapeurs blindés. Les formations blindées constituent dans les secteurs permettant l'engagement de chars l'élément dynamique de la forme de combat qui nous est propre, la défense combinée, puisque c'est à elles qu'il appartient de conduire les ripostes.

Pour que les ripostes atteignent leur but, à savoir la destruction des formations mécanisées adverses, nos unités blindées doivent être protégées au mieux contre les attaques aériennes. Assumer cette protection sera la principale fonction du nouvel avion de combat que nous devons bientôt acquérir. La DCA terrestre devra également être améliorée (canons de DCA blindés et/ou missiles sol-air à courte portée). En outre, et c'est de cela qu'il est question ici, il est indispensable de rendre l'infanterie, qui représente la masse de nos troupes, capable de faire ce que le règlement lui prescrit, à savoir créer des conditions favorables pour les ripostes des formations blindées. Cela signifie que l'infanterie doit réussir à affaiblir, à ralentir les chars d'un adversaire.

Pour s'acquitter de cette tâche décisive, l'armement de notre infanterie est encore insuffisant. L'utilisation la plus habile du terrain ne peut



L'arme antichars organique de la compagnie, le tube roquette.



Le canon antichars 57, calibre 9 cm.

compenser que partiellement cet inconvénient grave. Rappelons en effet que la portée de l'arme antichar organique de la compagnie — le tube roquette — est de 200 à 300 mètres. Or, dans le terrain où l'infanterie doit faire face à des forces mécanisées, cela est insuffisant. Ce défaut est d'autant plus grave que l'échelon bataillon ne dispose organiquement d'aucune arme antichar et qu'au niveau du régiment il n'existe que douze canons de 10,6 cm! Dans ces conditions, l'infanterie n'aurait plus qu'à se retrancher dans des forêts, dans des localités, bref, dans des zones bien circonscrites. Par conséquent, les forces mécanisées ennemies pourraient tout simplement la contourner et la bombarder à distance.

#### L'ACQUISITION DE NOUVELLES ARMES EST NÉCESSAIRE ET RÉALISABLE

Les mesures propres à combler les lacunes citées sont connues: il s'agit d'abord de doubler la portée du tube roquette à l'aide d'une nouvelle munition. Cela est en préparation, mais il faut hâter l'introduc-

tion de cette nouvelle munition. Ensuite, les bataillons de fusiliers et de carabiniers devraient être dotés de canons et d'engins antichars. On peut aujourd'hui se procurer des missiles antichars de la seconde génération comme l'excellent « Dragon » américain. Enfin, il conviendra d'attribuer à chaque régiment environ une compagnie de blindés qui secondera l'infanterie comme moyen mobile dans sa lutte contre les chars ennemis.

Le renforcement de la défense antichar est urgent non seulement parce que la situation stratégique en Europe se détériore et parce que tout affrontement dans cette région ferait intervenir une masse de chars, mais aussi pour des raisons psychologiques. Dans un pays aussi développé et riche que la Suisse, la volonté de combattre de la troupe suppose que le soldat puisse faire confiance à ses armes. Il faudra donc que la commission de défense militaire, la tête du DMF, le Département des finances ainsi que le Conseil fédéral et le parlement comprennent que la volonté de défense dépend aussi de la confiance qu'on a dans ses armes et, partant, dans ses chances de réussite.

capitaine EMG Dominique BRUNNER

